

République Française
COMMUNE de Chazemais

Réunion du 13 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize février à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 06/02/2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme /formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à Christophe LECLERC)

M.LAFAYE Jérôme, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°11/2023

Renouvellement de l'adhésion au collectif Hubertine AUCLERT

CONSIDÉRANT le travail effectué en 2022 en partenariat avec le collectif Hubertine AUCLERT de la commune de Marigny 03 210, concernant le baptême de l'école et l'organisation d'une semaine festive sur le droit des femmes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de renouveler son adhésion au Collectif Hubertine AUCLERT pour un montant de **50,00 €**.

AUTORISE le Maire à payer cette adhésion à l'article comptable 6281.

ADOpte à l'unanimité la délibération de ce jour (**11 voix pour**).

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 14 février 2023

Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

